**La gratuité … rend plus efficient le service public.**

* **Plus de fréquentation et plus d’inscriptions pour les mêmes coûts fixes de fonctionnement !** En effet, plus il y a de personnes inscrites, moins le service coûte cher par rapport aux frais fixes.
* **Plus de temps pour les bibliothécaires pour se consacrer à l’accueil et la médiation !** En choisissant la gratuité, le temps de travail des bibliothécaires devient dédié à la médiation et la valorisation des contenus, à l’accueil, au lieu de consacrer du temps à la gestion des recettes.
* **Plus écologique et moins de procédures administratives !** La gratuité permet de supprimer une tâche devenue de plus en plus difficile à accomplir. Gérer une régie de recettes induit des dépenses importantes en personnel et en déplacements : temps d’inscription avec l’usager (formulaires, délivrance de reçus), encaissement, tenue des registres à souche du Trésor Public, vérification de la caisse, arrêt mensuel de la régie avec dépôt au moins hebdomadaire du numéraire au Trésor Public et transmission des documents au service compétent de la collectivité. De plus, en milieu rural, les services de Trésorerie sont progressivement réduits de façon drastique, et il n’est donc pas rare de devoir faire des dizaines de kilomètres chaque semaine pour procéder aux versements.

**Arguments fréquents contre la gratuité**

* Ce qui est gratuit n’a pas de valeur pour les gens.  
  **Réfutation** :  
  Il existe deux types de gratuité d’utilisation. La première concerne les biens communs tels que l’air qu’on respire, la majorité des routes et chemins que l’on emprunte, etc. Une grande valeur leur est attribuée qui ne dépend pas d’un prix d’accès. Chacun comprend que c’est l’ensemble de la société notamment par le biais des impôts qui en assume le coût éventuel.  
  La seconde concerne la gratuité marchande, phénomène qui s’est développé avec la société numérique même si les prémices étaient déjà posés : de nombreux services développés par des sociétés privées pour un but lucratif ne sont pas payés par l'utilisateur final (par exemple : un moteur de recherche) car les revenus viennent d’ailleurs (par exemple : la publicité). Une grande valeur est pourtant attribuée par leurs usagers à ces services et le grand public s’est habitué à accéder gratuitement à de nombreuses ressources.
* Si c’est gratuit les gens ne prendront pas soin de ce qu’ils empruntent.  
  **Réfutation** :  
  Ceci n’est pas vérifié par l’expérience, selon tous les témoignages recueillis par l’ABF.
* La tarification rapporte des ressources non négligeables.  
  **Réfutation** :  
  Ces ressources sont faibles par rapport au coût d’une bibliothèque en documents, matériels, maintenance des locaux, systèmes informatiques et personnels. Ce bénéfice très relatif se paie par une sous-utilisation de cet investissement public qu’est la bibliothèque. En définitive, la gestion des recettes coûte davantage en temps de travail que ce qu’elle rapporte à la collectivité.
* La tarification permet une participation à la dépense par les usagers, une partie de la population n’utilisant pas la bibliothèque.  
  **Réfutation** :  
  Cette participation est faible et symbolique. Le principe d’une société organisée avec des pouvoirs publics et des services publics, c’est que la société toute entière concourt à ce qui est d'intérêt commun sans notion d’usage personnel : même si on n’a pas d’enfant, on participe par l’impôt à leur éducation, etc.
* Les musées, les théâtres, les piscines, les activités culturelles sportives et de loisir sont généralement payants même quand leur statut est public.

**Réfutation** :  
L’accès à l’information est essentiel et doit être au cœur des efforts afin d’offrir un futur résilient. En effet, la bibliothèque est une structure favorable à la collecte et diffusion de l’information vérifiée et de qualité, comme le rappelle l’ONU.  
A contrario des bibliothèques, il s’agit de services occasionnellement utilisés. Le cinéma et le théâtre sont ouverts ponctuellement pour accueillir du public lors d’une séance. Les piscines et les musées, qui certes sont ouverts sur de plus amples horaires, ne proposent pas un accès libre pour des raisons de sécurité (risque de noyades, protection des oeuvres, etc.)  
Le nombre de bibliothèques est considérable en comparaison aux piscines, cinéma et théâtres publics.

* La bibliothèque gratuite c’est de la concurrence déloyale.  
  **Réfutation** :  
  Prêts et achats se stimulent l’un l’autre. Aucune étude n'a jamais démontré cette concurrence. Bien au contraire, le fait de pouvoir découvrir gratuitement des biens culturels (livres, films, musique) est susceptible de déclencher un achat ultérieur d’une œuvre qu’on a aimée et que l’on souhaite s’approprier en connaissance de cause. Les bibliothèques ne fournissent pas n’importe quel titre dans les quantités nécessaires à la demande, leur fréquentation stimule également l’achat.  
  Les libraires indépendants de proximité bénéficient souvent des marchés d’achat de livres des bibliothèques qui contribuent ainsi à la vitalité du tissu économique local.
* Les autres bibliothèques des environs sont payantes.  
  **Réfutation** :  
  C’est une raison pour montrer le bon exemple. Les bibliothèques des environs peuvent aussi être sous-dimensionnées, ce n’est pas une raison pour ne pas proposer un service à la hauteur de la population. L’ABF constate à cet égard une augmentation régulière du nombre de collectivités instaurant la gratuité (Bordeaux, Rennes, Nantes, Le Havre, Lille, etc…)

**Bibliographie**

* Jean-Loup Lerebours, « Quelques résultats de l’influence des politiques tarifaires sur le fonctionnement des services municipaux de lecture publique », Bulletin d’informations de l’Association des bibliothécaires français, n° 184-185, 3e et 4e trimestres 1999. [En ligne](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/46587-quelques-resultats-de-l-influence-des-politiques-tarifaires-sur-le-fonctionnement-des-services-municipaux-de-lecture-publique)
* Olivier Ploux, L’impact de la gratuité sur l’activité et la fréquentation des bibliothèques municipales, Enssib, mémoire d’étude, 2009. [En ligne](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48205-l-impact-de-la-gratuite-sur-l-activite-et-la-frequentation-des-bibliotheques-municipales.pdf)
* Daniel Le Goff, « La gratuité, ça paye », Bulletin des bibliothèques de France, n° 3, 2012, p. 47-50. [En ligne](http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-03-0047-007)
* Dominique LAHARY, « Ce qui est gratuit ne vaut-il vraiment rien ? : quelques considérations pour le XXIe siècle », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2016, n° 8, p. 70-72. [En ligne](https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-08-0070-008)
* Dominique Lahary, « Les tarifs des bibliothèques sont des frontières qu’on impose, Blog DLog, 3 juin 2019. [En ligne](https://lahary.wordpress.com/2019/06/03/les-tarifs-des-bibliotheques-sont-des-frontieres-quon-impose/)
* Céline CLOUET, « Quelle gratuité dans un monde marchand ? », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2013, n° 5, p. 90-92. [En ligne](https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0090-009)
* Manzinali, Eymeric « La gratuité en bibliothèque », Le Monde des livres, 19 décembre 2014 · Mis à jour 21 octobre 2015. [En ligne](https://mondedulivre.hypotheses.org/3422)
* « Pour la gratuité en bibliothèque », fiche pratique établie par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin (BBDR)
* « Les droits d’inscription en bibliothèque : valeurs, impacts et enjeux de la gratuité. Mémoire de licence professionnelle / soutenu par Perrine Blondel, Philippe Gardes, Rosemonde Gayout, Stéphanie Gestas. – Clermont Ferrand : Université Blaise Pascal, 2016.